

L'ÉCHO DES FALAISES

EXPRESS



Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0

Tél : 819 292-2331

mun.leclercville@videotron.ca * www.munleclercville.qc.ca

28 août 2020

Mot du maire suppléant

Vous avez appris, soit suite à mon annonce lors de la séance du dernier conseil municipal ou l'information concernant la tenue d'élection le 4 octobre prochain, que je quittais mes fonctions de conseiller, donc de maire suppléant, le 31 août prochain.

A mon avis, le sens des responsabilités implique l'obligation de résultats, et pour y arriver il faut notamment de l'énergie, du temps, de la patience, de l'enthousiasme, du plaisir. Il faut également une équipe dirigée par un leader qui en assure la cohésion. Or, je ne remplis plus les exigences énumérées plus haut, et donc, je ne suis plus en mesure d'assumer mes responsabilités comme je l'ai fait jusqu'à maintenant. J'ai donc annoncé à mes collègues du conseil municipal ma décision de quitter le 31 août prochain.

Je me suis appliqué depuis 11 ans à travailler pour mes concitoyens en mettant en pratique trois principes qui me semblent incontournables :

-l'importance du bien commun qui place l'intérêt supérieur de la municipalité et de ses concitoyens au centre des décisions et actions en dépit des possibles conséquences pour les intérêts personnels;

-la recherche d'un certain équilibre entre la volonté majoritaire et le respect de l'opinion minoritaire, dans la mesure où celle-ci ne relève pas de l'idéologie ou de l'obsession;

-le partage d'une vision de l'avenir de la municipalité, en évitant de perpétuer la culture du consensus à tout prix, qui empêche l'expression d'idées nouvelles et dénature l'exercice démocratique.

J'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction en contribuant, à ma mesure, à la réalisation de projets qui, je le crois, ont amélioré notre municipalité et sa très belle qualité de vie.

Je salue en particulier mes collègues du conseil municipal, ceux du conseil d'administration de la CDECL, le personnel de la municipalité, sans qui ces projets n'auraient évidemment pas vu le jour.

Salutations à vous tous

Benoît Lemay

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil aura lieu lundi le 14 septembre à 20h
au Centre communautaire.

AVIS PUBLICS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure relative à un projet de lotissement et à un changement d'usage d'un bâtiment.

La dérogation demandée est la suivante :

La distance séparatrice (marge de recul) entre le bâtiment agricole, déjà existant, et la ligne de lot (à venir) est de 5,4 mètres alors que le règlement prescrit 10 mètres. Il s'agit donc d'une dérogation de 4,6 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 14 septembre 2020 à 20h, au 8055 route Marie-Victorin (salle communautaire) à Leclercville. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Leclercville, le 25 août 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE – SECTEUR URBAIN

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité mentionnée ci-après, que :

La municipalité de Leclercville désire obtenir des soumissions pour le déneigement des rues et chemins de la municipalité – secteur urbain, pour une période de trois (3) ans soit les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et pour une période de cinq (5) ans soit les hivers 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Le contrat sera accordé pour une période de trois (3) ans ou de cinq (5) ans selon la décision du conseil municipal après réception et étude des soumissions.

Tous les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles dans le système électronique d'appel d'offres SE@O.

Les soumissions devront être déposées à l'adresse indiquée ci-haut et ce, avant 15 h, le 24 septembre 2020, dans une enveloppe scellée portant la mention « Soumission déneigement rues et chemins – secteur urbain ». Elles seront ouvertes le même jour à 15h05.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et celle-ci décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Leclercville, le 25 août 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que les avis ci-dessus ont été affichés entre 8 h et 16 h, et mis sur le site internet et publiés dans l'Écho des Falaises le 28^e jour d'août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28 août 2020.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE
COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX (ENCOMBRANTS)

Il y aura enlèvement des **DÉCHETS VOLUMINEUX (encombrants)**, dans les limites de notre Municipalité :

VENDREDI, LE 11 SEPTEMBRE 2020

Il est **important** que les **déchets volumineux soient déposés la veille**, au sol et non dans une remorque, le plus près possible de la rue, **séparément des autres déchets**.

Les mots << **DÉCHETS VOLUMINEUX** >> signifient et comprennent les matières résiduelles **d'origine domestique**, telles que : **meubles, évier, bain, cuisinière, laveuse, sècheuse, téléviseur, tapis et couvre-plancher (roulés), appareil de chauffage, réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)**, à **L'EXCLUSION** des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation [ex : fenêtres, portes, armoires), clôtures, bois, souches d'arbre ainsi que tout liquide [ex : peinture, gaz et autre].

Conformément à la loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. **Il serait donc important d'interdire aux gens de ramasser ce qui les intéresse, laissant ainsi l'endroit en désordre.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION (ex : fenêtres, portes, bardeaux d'asphaltes, briques, etc.), devront être acheminés au site d'enfouissement de Saint-Flavien. Vous réferez au site internet pour les coûts et matériaux acceptés : www.mrclotbiniere.org/services-aux-citoyens/environnement-et-gestion-des-matieres-residuelles/ecocentres/.

LES ORDINATEURS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES devront être acheminés au site d'enfouissement de Saint-Flavien.

Écocentre de St-Flavien
1450, rang Pointe-du-Jour

Horaire du 15 mars au 14 décembre :

Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

Samedi de 9 h à 16 h (premier samedi de mai au dernier samedi d'octobre).

Écocentre de Deschailons
1995, Marie-Victorin

Horaire du 4 mai au 31 octobre :

Lundi de 9 h à 12 h.

Vendredi de 13 h à 16 h 30

Samedi de 9 h à 12 h.

COLLECTE POUR LES RÉSIDUS VERTS

La municipalité de Leclercville a un conteneur afin de récupérer les résidus verts, gazon, feuilles et résidus de jardin. Celui-ci est situé au parc multifonctionnel (rue St-Jean-Baptiste).

LES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN VRAC DANS LE CONTENEUR (SANS AUCUN SAC).

Il est strictement interdit d'y déposer des déchets. Merci de votre collaboration.



Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél. : 819 292-2331
Télécopieur : 819 599-0550
mun.leclercville@videotron.ca

Membres du conseil

Benoit LemayMaire suppléant
Francis Laliberté..... Conseiller #2
Sophie Bédard Conseillère #3
Bruno Desrochers Conseiller #4
Pierre-Yves Lemay Conseiller #5
Denis Auger Conseiller #6

Renseignements généraux

Directrice générale : Lucie Beaudoin

Directrice générale adjointe : Sylvie Lemay

Travaux publics :

Les Entreprises Édouard Paquette (418) 971-0055

Permis et location de salles :

Sylvie Lemay (819) 292-2331

Préposé à l'entretien :

Nicole Beudet (819) 292-2331

Location Chalet des loisirs :

Sylvie Lemay (819) 292-2331

Fabrique:

Rachel Héroux (819) 292-2769



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00